

### **Compte rendu deuxième réunion ordinaire du GMP**

Le mercredi 11 mai 2016, à 9h, s'est tenue, dans les locaux du Secrétariat permanent de l'ITIE, une réunion du Comité national, présidée par Pr. Ismaila Madior Fall, Président du Comité National pour passer en revue les six points inscrits à l'ordre du jour :

1. Brève présentation des activités réalisées au cours des trois derniers mois
2. Faire le point sur les déclarations unilatérales des administrations (DGCPT, DGID, DGD, PETROSEN, DMG)
3. Examiner les propositions du Secrétariat et de la Commission Audit et Collecte sur le périmètre et la matérialité
4. Analyser les autres éléments du cadrage (fiabilisation des données de l'administration, inclusion ou non de l'AGC, etc.)
5. Mettre en place les équipes pour la rédaction de la partie contextuelle du rapport
6. Autre point/ proposition des membres.

Après consultation des participants (Cf. Feuille de présence), l'ordre du jour a été amendé et il a été retenu d'aborder les points sur la collecte de données (2, 3, 4), le point 5 si le temps le permet et de reporter le premier point à la prochaine réunion du GMP.

o Sur les déclarations unilatérales des administrations :

Une présentation sur les déclarations unilatérales des administrations et des simulations du périmètre et de la matérialité a été faite par M. Alioune Badara Paye, gestionnaire de données de l'ITIE (voir présentation).

De façon générale il a évoqué **le taux de participation** qui est de 67%, **le montant global des paiements** qui s'élève à 69 834 506 577, **le contrôle qualité des déclarations** (toutes les données demandées ont été fournies à part celles qui sont attendues du côté de DGCPT et de DEEC), **les difficultés rencontrées lors de la collecte** et des **simulations pour le périmètre et la matérialité**.

L'accent a été surtout mis sur les deux derniers points à savoir les difficultés et les simulations. Pour ce qui est des difficultés, le gestionnaire de données constate que certaines informations sont sauvegardées par les services décentralisés et ceci a entraîné un retard dans la mise à disposition des déclarations. Il a aussi soulevé le non respect des délais, car la date butoir était le 23 avril et jusqu'au 11 mai, des déclarations sont attendues. L'absence de suppléant pour certains points focaux est mise en exergue, ce qui fait qu'il y ait un retard dans la préparation des données. Le problème de la DGD de retrouver des données dans le système « GAINDE » en cas d'absence de NINEA ou de code PPM a été soulevé.

- Pour ce qui est des simulations selon le gestionnaire de données, plusieurs options ont été présentées et toutes ces options permettent d'identifier le périmètre de rapprochement. Sur ce point le Secrétaire permanent ajoute que deux options ont été prises donc, deux types de simulation : du côté des entreprises et leur contribution et une autre simulation à partir des flux de revenus. D'autres approches auraient pu être proposées selon lui, mais, après la réunion avec la Commission audit et collecte des données, il a été jugé pertinent de travailler avec les flux pour voir à partir de là quel serait le résultat. Ces différentes options permettent d'identifier les entreprises et les flux qui vont être dans le périmètre. Il estime que le périmètre des flux sera réduit drastiquement en faisant cet exercice. Même à 25.000.000 on aura 14 flux pour les hydrocarbures au lieu de 32 et 17 flux pour les mines au lieu de 43. Egalement, on peut voir qu'à 50.000.000, on aura 13 flux, pour les hydrocarbures et 16, pour les mines et à 75.000.000 on sera à 13, toujours pour les hydrocarbures et 16, pour les mines.

Après cette présentation sur les 2 premiers, les participants ont salué les avancées. Mme Diop représentante de la DEEC, s'est excusée de son retard et promet de faire le nécessaire d'ici la fin de la semaine. Elle a aussi, soulevé le cas de la Direction des Eaux et Forêts où une cellule de coordination sera mise en place et un point focal pour l'ITIE désigné. Le secrétaire permanent pour sa part soutient que le cas de la DEEC a été évoqué pour permettre d'aller vers l'institutionnalisation d'une unité de coordination pour qu'en cas d'absence du point focal un autre dispositif se mette en place.

Par ailleurs, certains participants se sont interrogés sur les difficultés pouvant être décelées d'une simulation à une autre. A cela le Secrétaire permanent explique qu'il y a des différences selon qu'on part de la contribution des entreprises ou on l'approche par les flux. Selon lui, quand on l'approche par les flux il y a une possibilité d'avoir un seuil beaucoup plus élevé et d'autre part le nombre de flux à couvrir varie de façon significative. Il estime que sur la base de l'approche par les flux, l'exercice est à compléter car il faut regarder quelles sont les entreprises qui vont se retrouver dans le périmètre si l'on considère que les flux significatifs et cette approche est plus intéressante car elle va combiner les 2 approches et permettre d'avoir un nombre d'entreprises beaucoup plus réduit. L'intérêt de réduire les entreprises et les flux selon le SP réside dans le fait de régler le problème des omissions d'informations surtout avec le Trésor où au niveau décentralisé les données ne sont pas informatisées. L'approche par les flux et beaucoup plus intéressante non seulement elle permet de rationaliser le travail mais aussi, minimise les risques d'erreurs et d'omissions et résout en même temps le problème de l'exhaustivité de l'information. Toujours selon le SP, on est sur une année de validation donc, il faut travailler avec les entreprises dont on est sûr qu'elles vont déclarer pour maximiser les

chances et relever le niveau de participation. Il rappelle que lors du dernier rapport, le secteur des mines a eu un taux de participation relativement acceptable qu'on pourrait améliorer et le secteur des hydrocarbures un faible taux de participation. Il précise que le défi lié à la collecte des informations au niveau des administrations existe toujours, malgré les améliorations et s'interroge sur la manière de pousser ces départements et ministères sectoriels à résoudre le problème de façon définitive si l'on veut en tant que Comité National assurer la viabilité de ce processus. Il informe que des réflexions sont en cours et cite l'exemple du « logiciel Transparentiel » utilisé à la RDC qui pourrait être disponible d'ici 2 ans au Sénégal mais, qu'à l'heure actuelle il urge d'avoir une prise en charge ponctuelle sur le court terme pour garantir l'amélioration du système.

- Sur le point 4, concernant la fiabilisation des données de l'administration, le SP indique que la cour des comptes affirme sa disponibilité à accompagner le Comité National par la mise en place d'une équipe qui travaillerait avec l'ITIE. La procédure est relativement lente et le SP déclare que si jamais y a un problème d'exécution, l'IGF interviendrait comme dans beaucoup de pays mettant en œuvre l'ITIE. Pour celle des compagnies privées il préconise de stabiliser l'approche de la fiabilisation des données. Il a été retenu de faire une proposition au niveau du Secrétariat pour accroître la collaboration avec les compagnies ; de mettre en place un dispositif de certification en s'accordant sur des barèmes et fourchettes pour rendre flexible l'approche tout en restant rigoureux.

Pour ce qui est de la non inclusion de l'AGC, le secrétaire permanent déclare que cette question avait été discutée en commission audit et collecte des données et il a été proposé de regarder le format de la documentation de la non inclusion des entreprises de la zone AGC. Il rappelle aussi que sur la base des discussions avec M. Alex Gordy du Secrétariat International de l'ITIE, lors de l'atelier de planification stratégique à Saly il a été suggéré que :

- Le Ministère des affaires étrangères fasse une correspondance au gouvernement de la Guinée pour autoriser le gouvernement du Sénégal à publier des données des compagnies de cette zone ;
- Les services de l'Etat confirment qu'ils n'ont reçu aucun paiement de la part de l'AGC. Si le trésor fait une déclaration certifiée pour dire que l'Etat du Sénégal ne reçoit aucun paiement de l'AGC à ce moment là, on peut envisager la non inclusion des entreprises de la zone.

Sur cette question, le président de l'ITIE soutient que le ministre des affaires étrangères ne pourrait pas s'adresser à son homologue guinéen parce que les deux pays ont une structure commune, il y a une haute autorité de l'AGC présidée par le président de la République du Sénégal. Plus loin il mentionne

que dans cette zone il n'y a que de la recherche et les paiements effectués ne sont pas significatifs si cela est prouvé à partir de ce moment on peut décider de ne pas les inclure.

Comme recommandation, il a été décidé de documenter les difficultés d'inclure l'AGC en essayant d'être convainquant, voir ce que le Trésor va dire sur ce point, voir si la structure a utilisé une partie des recettes pour son fonctionnement et voir avec le trésor si le Sénégal a accordé des subventions à l'AGC pour son fonctionnement. Ces éléments peuvent montrer que l'AGC n'est pas une structure rentable qui génère des revenus que l'Etat du Sénégal ne pourrait pas déclarer.

- Pour ce qui est du point sur la mise en place des équipes pour la rédaction de la partie contextuelle : elles sont effectivement créées et il est demandé aux membres issus du collège de la société civile de s'insérer dans les groupes de leur choix (voir tableau de répartition des membres du GMP par thème).

### **Actions**

- Croiser les données pour identifier les entreprises à retenir dans le périmètre
- Partager le calendrier de mission de l'AI
- Le SP devra faire des propositions de documentation sur l'AGC et les soumettre au GMP

### **Prochaine étape**

L'arrivée de l'A.I. le 23 mai et Réunion du GMP 24 mai, pour s'accorder sur les éléments clés du cadrage.

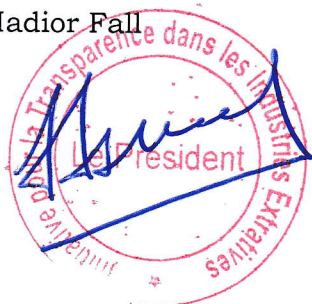
La séance est levée vers 12h.

PJ :

- Présentation
- Tableau répartition des thèmes pour la rédaction de la partie contextuelle par le GMP

Le Président de Séance

Pr. Ismaila Madior Fall



La Secrétaire de Séance

Mariane Ndiaye

